

Préparation à l'examen probatoire 4 ECTS

Examen probatoire et expérience professionnelle validée (1) 18 ECTS

Cycle d'approfondissement

Management économique de l'entreprise pour l'ingénieur 6 ECTS

Management social et humain 6 ECTS

Une UE au choix parmi : Télécommunications optiques 6 ECTS /Propagation, rayonnement, électromagnétisme 6 ECTS /Transmissions en télécoms 6 ECTS /Prévention des risques physiques 6 ECTS

Techniques avancées en électronique analogique et numérique 6 ECTS

Deux UE au choix parmi : Circuits pour système RF, micro-ondes et optoélectroniques 6 ECTS /

Traitement du signal en télécommunications 6 ECTS /Télévision numérique et multimédia 6 ECTS /

Radiocommunications 6 ECTS /Conception électronique des circuits VLSI logiques 6 ECTS

Communication, culture, expression pour ingénieurs 8 ECTS

Test d'anglais (Bulats niveau 2) 6 ECTS

Expérience professionnelle, mémoire d'ingénieur avec soutenance 60 ECTS

4.4. Système de notation et, si possible, informations concernant la répartition des notes :

4.4.1. Il est nécessaire d'obtenir à chaque module ECTS :

- ❖ >= 10/20 pour le cycle préparatoire et le cycle d'approfondissement
- ❖ >= 10/20 pour l'examen probatoire
- ❖ >= 10/20 au mémoire d'ingénieur

4.4.2. Les UE délivrées par la VAE sont validées par un jury qui vérifie que les connaissances, compétences et aptitudes sont présentes pour leur obtention

4.5. Classification générale du diplôme : non applicable

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLOME

5.1. Accès à un niveau supérieur :

- ❖ Diplôme final
- ❖ Accès à des formations spécialisées de courte durée
- ❖ Inscription en doctorat possible sous conditions

5.2. Statut professionnel conféré: Le titre d'ingénieur diplômé est en France un titre au port protégé (loi de 1934), qui ouvre de droit à l'exercice du métier d'ingénieur, dès l'obtention du diplôme. Il fait l'objet d'une habilitation nationale régulière par la Commission du Titre d'Ingénieur CTI.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1. Renseignements complémentaires :

6.2. Autres sources d'informations

cf. site de l'établissement : <http://www.cnam.fr>

cf. site de la Commission du titre d'ingénieur : <http://www.cti-commission.fr>

7. CERTIFICATION DE L'ANNEXE DESCRIPTIVE

7.1. Date : le 22/01/2008

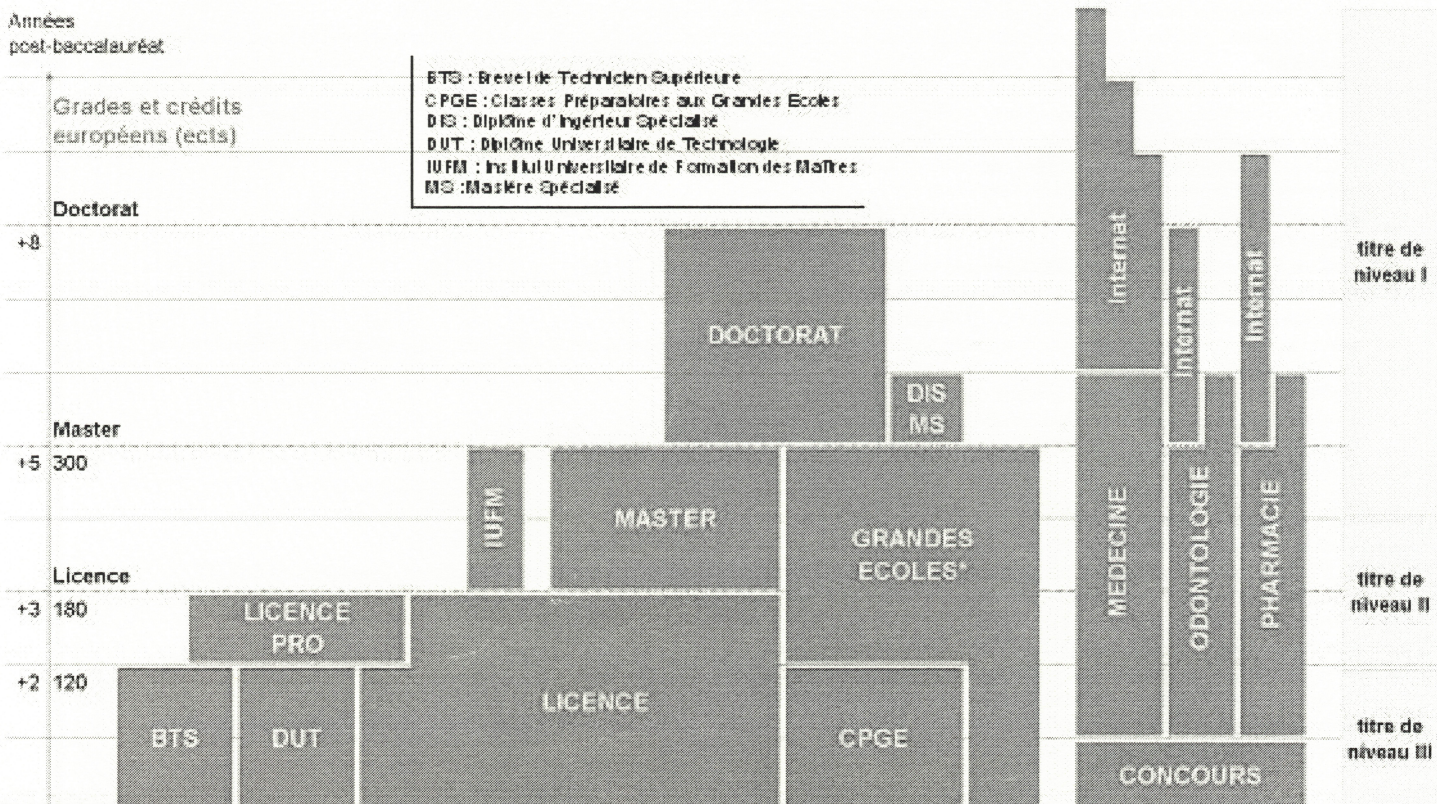
7.2. Signature :

7.3. Qualité du signataire : L'Administratrice Générale du CNAM

7.4. Tampon ou cachet officiel :

N° du diplôme : Cnam 07-648

8. INFORMATIONS SUR LE SYSTEME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



* Ecoles d'ingénieurs, de commerce et de gestion, d'architecture, vétérinaires ...